

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, mardi 19 juin 2018, à 19 h 00.

Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :

Paul Sarrazin	Président
France Choinière	Vice-présidente

Jeannine Barsalou
Georgette Beauregard Boivin
Claude Dubois
Marc Gagnon
Marilyne Lafrance
Danny Lamoureux
Pierre Lavoie
Marie Claude Noiseux
Serge Poirier

Suzie Lambert	Commissaire-parent au primaire
---------------	--------------------------------

Commissaires absents :

Claude Nadeau
Geneviève Perron

Sont également présents :

Eric Racine	Directeur général
Alain Bachand	Directeur général adjoint
Carl Morissette	Directeur général adjoint, Services éducatifs
Guy Tardif	Directeur général adjoint, Service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire
Katherine Plante	Secrétaire générale
Nathalie Paré	Directrice, Service des ressources financières
Anick Hétu	Directrice, Service des ressources humaines
Mario Beauvais	Directeur, Service des ressources matérielles
Paule-Andrée Bouvier	Directrice, communications et affaires corporatives

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Paul Sarrazin ouvre la séance et constate le quorum.

12CE1718-047

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Georgette Beauregard Boivin et appuyé par Monsieur Marc Gagnon

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

I2CE1718-048

3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 8 MAI 2018

Il est proposé par Monsieur Pierre Lavoie et appuyé par Monsieur Serge Poirier

D'ADOPTER le procès-verbal

Adopté à l'unanimité.

3.2 SUIVIS AUX PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi.

4. POINTS DE DÉCISION

4.1 RÈGLEMENT 3.2 – SITUATION ET ACTIVITÉS FINANCIÈRES

I2CE1718-049

4.1.1 RÉFECTION ET REJOINTEMENT DE MAÇONNERIE

CONSIDÉRANT le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs au Comité exécutif;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)* et des règlements en découlant sur les octrois des contrats de construction;

CONSIDÉRANT le besoin d'effectuer des travaux de maçonnerie dans les écoles Ave Maria, du Phénix (pavillon Saint-Eugène), Centrale et Saint-François-d'Assise;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire à la mesure 50625 « Maintien des bâtiments – Budget additionnel »;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse et la recommandation;

CONSIDÉRANT que les travaux débuteront en juin 2018 et se termineront en août 2018;

Il est proposé par Monsieur Serge Poirier et appuyé par Madame Marie-Claude Noiseux

D'OCTROYER à l'entrepreneur *Lussier & Fils inc.* de Racine le contrat de construction pour effectuer les travaux de maçonnerie dans les écoles Ave Maria, du Phénix (pavillon Saint-Eugène), Centrale et Saint-François-d'Assise au montant avant taxes de 228 460 \$.

Adopté à l'unanimité.

I2CE1718-050

5. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Madame Marie-Claude Noiseux et appuyé par Monsieur Danny Lamoureux

DE LEVER la séance ordinaire à 19h02.

Adopté à l'unanimité.

Président
"

Secrétaire générale
"